ARRETE_	0 76		/CAB/PM DU_		υ17	AOUT	2022
portant Ministre		d'un	responsable	au	Cabinet	du	Premier

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENET,

- **Vu** la Constitution ;
- **Vu** le décret n°92/088 du 04 mai 1992 portant organisation des Services du Premier Ministre ;
- **Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145-bis du 04 août 1995 ;
- **Vu** le décret n°92/196 du 25 septembre1992 portant organisation du Cabinet du Premier Ministre ;
- **Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- **Vu** le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

## ARRETE:

- **ARTICLE 1**<sup>er.</sup>- Monsieur **MEKAKO Hans NJUMA,** Cadre Contractuel d'Administration, Matricule 668-746-P, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chargé d'Etudes au Cabinet du Premier Ministre.
- **ARTICLE 2.-** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.
- **ARTICLE 3.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

SERVICES OU PREMIER MINISTRE
DIRECTION DESTAPERATES PARTIFIES
COPIE CERTIFIES CONFORMS
COPIE CERTIFIES CONFORMS

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMEN

Joseph DION NGUTE